

La France lance à l'ONU une nouvelle tentative en vue de saper les droits des Palestiniens

Par Ali Abunimah, le mercredi 20 mai 2015

L'administration du président français François Hollande est déterminée à combattre les droits des Palestiniens en France et au delà.(présidence française)

Le gouvernement du président français François Hollande renouvelle ses efforts pour saper de façon irréparable les droits fondamentaux des Palestiniens, en particulier ceux des réfugiés.

Le journal 'Le Figaro' s'est procuré le texte d'un projet de résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU que l'administration Hollande a l'intention de présenter avant le mois de septembre.

Cette résolution peut être vue comme l'équivalent au niveau international des mesures énergiques prises en France à l'encontre du soutien à la Palestine sous couvert de lutte contre l'antisémitisme.

La résolution graverait dans le marbre le principe sioniste et ségrégationniste « deux états pour deux peuples »

Elle parle également de « compensation » pour les réfugiés palestiniens plutôt que de leur droit de retrouver les terres dont ils ont été expulsés et empêchés d'y revenir juste parce qu'ils n'étaient pas Juifs.

Selon 'Le Figaro', le ministre français des affaires étrangères Laurent Fabius a soumis le projet de texte à des

gouvernements arabes.

La résolution définirait une durée limite de 18 mois aux négociations en vue d'atteindre « une paix juste, durable et globale » entre Israéliens et Palestiniens.

Si aucun accord n'était atteint à l'issue de cette période, la France reconnaîtrait officiellement un « Etat de Palestine » qui n'existe pas.

Défense du programme israélien

Le texte de la résolution reprend des formulations de feu le « processus de paix » qui avaient été soigneusement écrites pour autoriser Israël à maximiser son annexion des territoires occupés et à conserver les colonies qu'il y avait mises en place en violation du droit international.

Il appelle à la création d'un état palestinien « sur la base des frontières du 4 juin 1967, moyennant des échanges mutuellement agréés de territoires équivalents », tout en plaçant les soi-disant « préoccupations sécuritaires » d'Israël au « coeur des futures négociations ».

Comme je l'ai noté auparavant, le terme « sur la base » devrait être considéré avec autant de sérieux que lorsqu'un téléfilm prétend être construit « sur la base » d'une histoire vraie.

Un autre aspect recyclé de la résolution est la demande que « l'état » de Palestine soit « démilitarisé » accompagné d'un retrait d'Israël de son territoire étalé sur une période non spécifiée qui peut même, selon les termes des accords d'Oslo en 1993, s'étendre à l'infini.

Alors que les Palestiniens seraient désarmés, aucune limitation n'est prévue concernant les forces militaires dont Israël a usé depuis des dizaines d'années pour le nettoyage ethnique et la conquête de territoires appartenant aux

Palestiniens et aux états voisins.

Pas de droit au retour

En ce qui concerne les réfugiés, le texte de la France appelle à « une solution juste, équilibrée et réaliste au problème des réfugiés », en soulignant qu'elle devrait s'appuyer sur un « mécanisme de compensation ».

Il s'agit évidemment d'une autre concession manifeste au refus d'Israël d'autoriser les réfugiés palestiniens à revenir, afin qu'Israël puisse maintenir une majorité juive – une volonté raciste qui va à l'encontre du droit des réfugiés, inscrit dans la loi et mis en oeuvre en Bosnie, de revenir chez eux même si les autorités locales sont sectaires envers leur groupe ethnique ou religieux.

La ségrégation gravée dans le marbre

A propos de l'adoption dans le texte de la formulation « deux états pour deux peuples », *Le Figaro* commente : « Cette mention, en apparence anodine, constitue l'amorce d'une concession aux Israéliens qui, depuis de nombreuses années, demandent la reconnaissance du caractère juif de leur état. Une revendication que les Palestiniens jugent inacceptable, dès lors qu'un cinquième de la population israélienne est constituée d'Arabes musulmans ou chrétiens. ».

J'ai déjà noté auparavant que cette formulation, mise en avant par la femme politique israélienne Tzipi Livni lors des précédents cycles de négociation, a précisément pour fonction de légitimer la demande d'Israël qu'il lui soit garanti un droit de discrimination contre les Palestiniens, en particulier les citoyens palestiniens d'Israël et les réfugiés.

Le Figaro note encore que le projet de texte s'en tient à une « formule vague » pour dire que Jérusalem devrait être « la capitale des deux futurs états ».

Pire que la dernière résolution

En décembre dernier, une résolution similaire proposée par la Jordanie, au nom de l'Autorité Palestinienne, a échoué à obtenir une majorité au Conseil de Sécurité. Ce fut un grand soulagement.

Avant que le vote ait lieu, j'ai expliqué pourquoi je voulais que les Etats-Unis opposent leur veto, à la résolution, à cause des dégâts qu'elle provoquerait sur les droits des Palestiniens. J'ai défendu l'idée que, si elle était adoptée, cette faible résolution aurait pour effet de nier des résolutions existantes beaucoup plus fortes.

Evidemment, je comprenais qu'aucun veto des Etats-Unis ne serait motivé par mes préoccupations, mais je pensais qu'un échec de la résolution du à un veto des Etats-Unis serait une meilleure chose que de la voir être acceptée.

Le nouveau projet de la France est apparemment même pire pour les Palestiniens. que celui qui a été rejeté en décembre.

Comme l'a écrit Joseph Massad, professeur à l'Université Columbia : les initiatives en vue de « reconnaître » « l'état de Palestine » sont en fait des tentatives des états européens de protéger Israël en tant qu'état raciste (voir l'article de Massad).

J'espère que les amis de la cause palestinienne en France ne seront pas séduits par les promesses de l'administration Hollande de « reconnaître » un état palestinien imaginaire et n'apporteront pas un soutien malencontreux à ce plan.

A la place, ils devraient insister dans tous les forums possibles qu'il ne peut pas y avoir quelque chose comme la paix sans récupération de tous leurs droits humains et politiques par tous les Palestiniens.

Source: Electronic Intifada :

<http://electronicintifada.net/blogs/ali-abunimah/france-launches-new-un-effort-undermine-palestinian-rights>